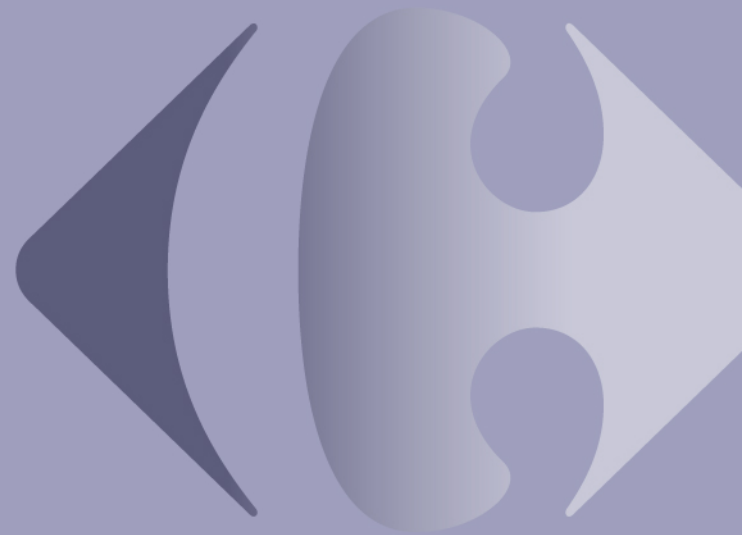


Carrefour

Les régimes de prévoyance/santé en France



Carrefour France – juin 2014 – IRP régime « HYPERS »

Prévoyance/Santé France

- 1. D'où vient-on ?**
- 2. Situation actuelle**
- 3. Les enjeux 2014-2015**
- 4. Comment évoluer**
- 5. Mode opératoire**
- 6. Le projet**
- 7. Les garanties**
- 8. Les cotisations**



Prévoyance/Santé France

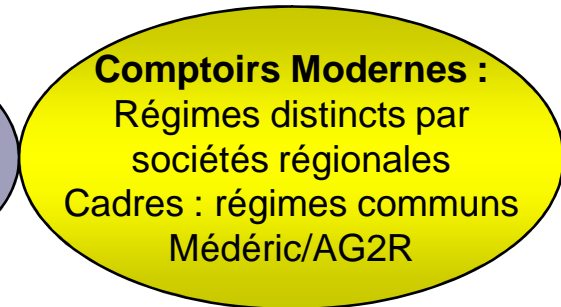
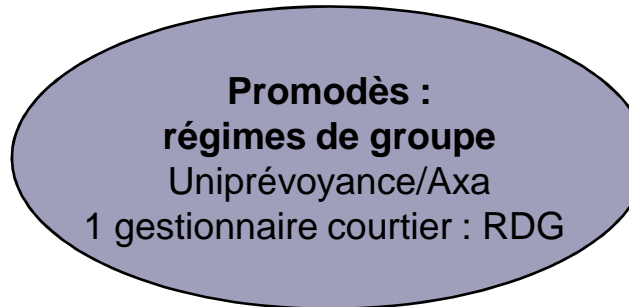
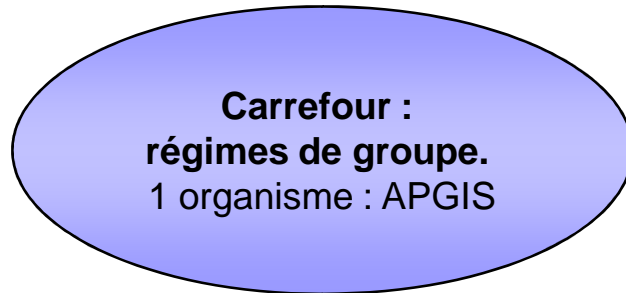
1. D'où vient-on ?



Prévoyance/Santé France : d'où vient-on ?

D'où vient-on : 3 environnements principaux

Avant 2000 :



Prévoyance/Santé France : d'où vient-on ?

Depuis 12 ans :

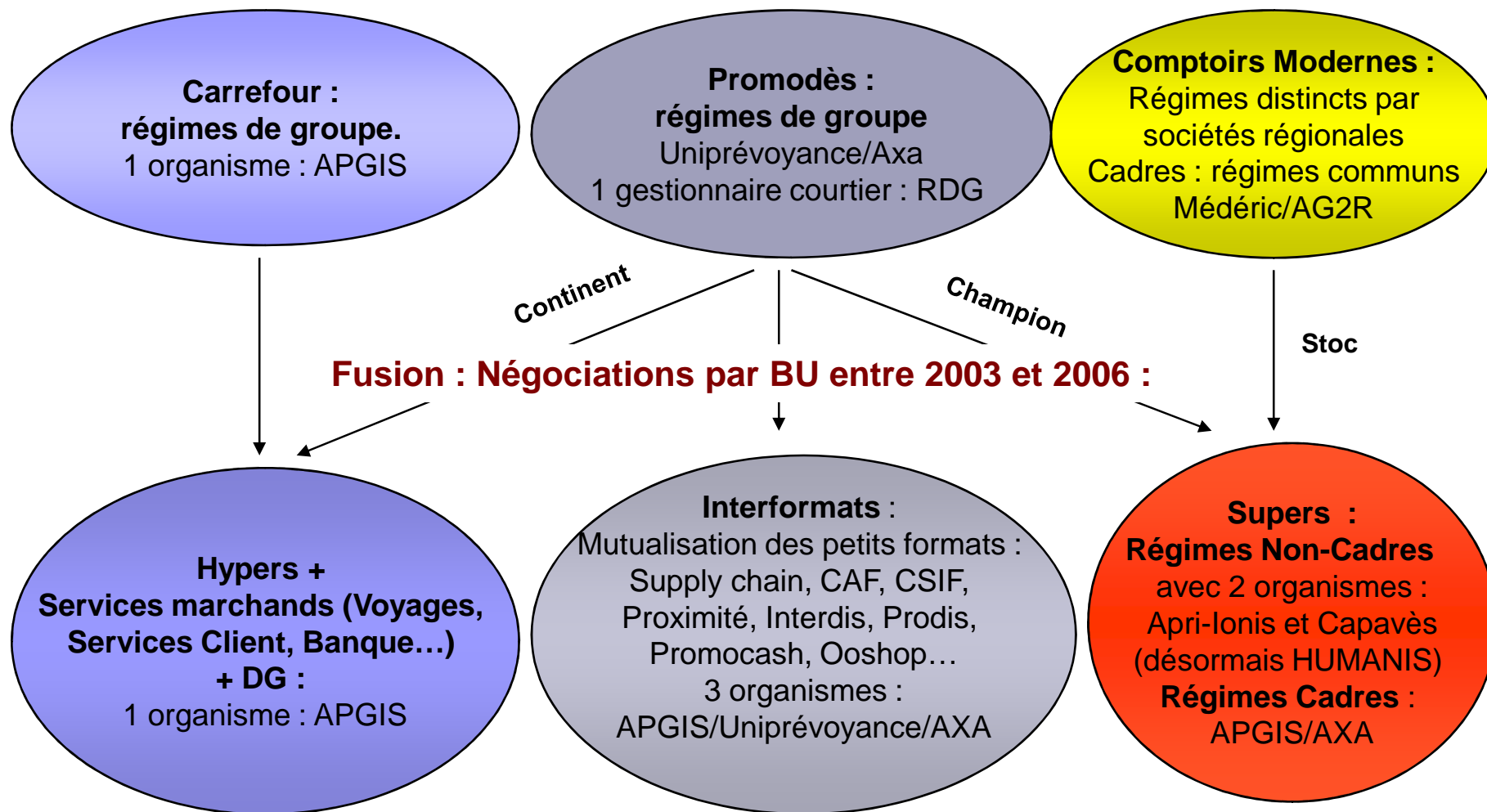
- **Avant 2000 : régimes de groupes.**
- **2000 : Définition d'un « régime cible ».**
 - ↳ Les Continent rejoignent progressivement les régimes Carrefour devenu **régimes Hypermarchés** (les services marchands restent attachés au régime Hypermarchés).
- **Depuis 2005-2006 : « Chaque métier son statut » :**
 - ↳ Mise en place des **régimes des Supermarchés Non-cadres et Supermarchés Cadres.**
 - ↳ Mise en place des **régimes Interformats** (ex-régime Promodès réaménagé) : pour les petites entités, la **mutualisation** s'est imposée.
 - ↳ Les régimes **Hypermarchés** et **Interformats** limitent les divergences entre eux et dans une moindre mesure, les Supermarchés Cadres.



Prévoyance/Santé France : d'où vient-on ?

D'où vient-on : 3 environnements principaux

Avant 2000 :



Prévoyance/Santé France

2. Situation actuelle



Prévoyance/Santé France : situation actuelle

▪ 3 principaux régimes

+ Guyenne et Gascogne, SDNH, particularités liées à des conventions collectives autres que FCD : Carrefour Voyages, Carrefour Services Clients... :

indicatif 2013 :	
« Hypermarchés (Hypers, DG : Carrefour Management-CMI-Import-Carrefour Partenariats Int ^x , Services marchands : C. Voyages, C. Services Clients, Banque, Property)	70 000 salariés
Supermarchés (CSF France)	30 000 salariés
Interformats (sièges : CAF, CSIF, Interdis, Proximité, supply chain, Prodis, Ooshop, ...)	9 000 salariés



Prévoyance/Santé France : situation actuelle

Des montages assurantiels complexes : APGIS, AXA, AG2R, CAPAVES...

(hors prestataires désignés dans certaines CCN autres que FCD : assurances...)

	Assureurs Prévoyance Invalidité/Incapacité/Décès	Assureurs Santé	Gestionnaires
Hypers (champs d'application inter-entreprises)	APGIS réassurance AXA (2 régimes : encadrement/employés) Spécificités de certaines CCN	APGIS Spécificités de certaines CCN	APGIS
Supers Non Cadres	APGIS / AG2R (partie Convention Collective Nationale) Réassurance AXA (sur la partie complémentaire APGIS)	CAPAVES (groupe HUMANIS)	APGIS / CAPAVES
Supers Cadres	AXA	APGIS coassurance UNIPREVOYANCE	APGIS
Interformats (sièges et supply chain – inter-entreprises)	AXA (3 régimes : cadres/AM/employés)	APGIS coassurance UNIPREVOYANCE Réassurance AXA	APGIS
SDNH	APGIS	Non cadres :CAPAVES Cadres : APGIS	CAPAVES APGIS
Guyenne & Gascogne (G&G)	Non cadres : AG2R Cadres : ALLIANZ	AG2R	AG2R ALLIANZ Courtier



Prévoyance/Santé France : situation actuelle

Situation technique/financière des régimes en synthèse (montants non définitifs sur prévisions 2013)

Santé/Frais médicaux

Prévoyance

Hypermarchés	<ul style="list-style-type: none"> • Régime déficitaire mais équilibré par intervention de la réserve • Réserves 	<ul style="list-style-type: none"> • Régime excédentaire • Réserve
Interformats	<ul style="list-style-type: none"> • A l'équilibre. • Pas d'alimentation de réserve 	<ul style="list-style-type: none"> • A l'équilibre • Réserve
Supermarchés	<ul style="list-style-type: none"> • Régime Non-cadres déficitaire jusqu'en 2011, excédentaire en 2012 grâce aux réajustements successifs des cotisations et à une reprise de provisions en 2012 • Régime Cadres à l'équilibre (mais fragile car population restreinte et garanties d'origine maintenues) . 	<ul style="list-style-type: none"> • Régime Non cadres déficitaire : déficit cumulé à fin 2012 chez HUMANIS, désormais remis à l'équilibre suite à sa reprise par APGIS/AG2R/AXA en avril 2013. • Régime cadres excédentaire : réserve.
<p>Prévisions 2014 : évolutions réglementaires et législatives <u>à financer</u> : surcoût variable selon les régimes et l'état des réserves.</p>		



Prévoyance/Santé France : situation actuelle

Situation des garanties :

- Les régimes Hypermarchés, Interformats et, dans une moindre mesure, Market Cadres (hors options) sont très proches en garanties et cotisations.
- Les régimes Market Non-Cadres se distinguent par un régime de base et des options facultatives. Les options facultatives sont prises par 74 % des employés et ne bénéficient pas des exonérations fiscales.



Prévoyance/Santé France

3. Les enjeux 2014-2015



Prévoyance/Santé France : les enjeux

1. La législation oblige chaque entité à revoir ses accords et ses contrats **avant le 30 juin 2014** :

- ➔ Décret sur le caractère collectif et obligatoire (catégories objectives) du 9 janvier 2012 , suivi de sa circulaire DSS du 25 septembre 2013 puis du Questions-Réponses ACOSS du 4 février 2014.
- ➔ Loi LSE 14 juin 2013 suivie du décret sur le panier de soins minimum (plancher).
- ➔ Obligation de renégocier/avenanter à la fois sur les grandes architectures des accords, sur des détails critiques (au moins de rédaction), et sur des réaménagements de garanties...
- ➔ Attente du décret sur les contrats responsables annoncé dans la LFSS 2014 : limitation des remboursements santé (rapport HCAAM de juillet 2013)



Prévoyance/Santé France : les enjeux

2. Les équilibres financiers des régimes sont amenés à être réexaminés au regard de l'augmentation des charges qui s'ajoutent en 2014 et 2015 :

- ↳ Provisionnement des 2 ans supplémentaires à passer pour les salariés en arrêt et pris en charge en prévoyance suite au passage de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, sur 5 ans maxi
 - ↳ Provisionné en totalité par les réserves en Hypers
 - ↳ En cours de provisionnement en Interformats et provisions en cours de transfert sur CSF.
- ↳ Loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013 : la « **portabilité** » :
 - Juin 2014 pour la santé et juin 2015 pour la prévoyance
- ↳ Accords Sécurité Sociale / profession des médecins : **contrats d'accès aux soins**
- ↳ Fiscalité croissante issue des Lois de Finances et Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2014 entraînant un changement dans les équilibres existants
- ➔ Hormis l'utilisation des réserves, **tous les régimes** vont subir la pression des hausses de cotisations au plus tard pour 2015 dans le meilleur des cas...



Prévoyance/Santé France : les enjeux

3. Les organisations Carrefour en France :

- Simplifications juridiques en Hypermarchés : réduction du nombre de sociétés, cotoiement de sociétés avec des régimes distincts : Hypers et SDNH... Sofodis a rejoint le régime Hypers...
- Plus qu'en 2005, les salariés des sièges, dans le cadre de leurs évolutions de carrières, changent de périmètre : Hypers, Supers, Interformats...
- Au-delà des salariés des sièges, de plus en plus de mobilités inter-BU : de même que l'épargne salariale a été mise en commun par un accord de participation et un PEG/PERCO France, un régime commun de protection sociale apportera un plus grand service aux salariés en terme de rapport coût/prestations.



Prévoyance/Santé France

En synthèse, triple enjeu :

1. Sécurisation juridique
2. Maîtrise des risques financiers futurs
3. Cohésion sociale

Dans un environnement (fiscal, juridique) de plus en plus incertain et complexe sur ces sujets.



Prévoyance/Santé France

4. Comment évoluer



Prévoyance/Santé France

Etre plus forts

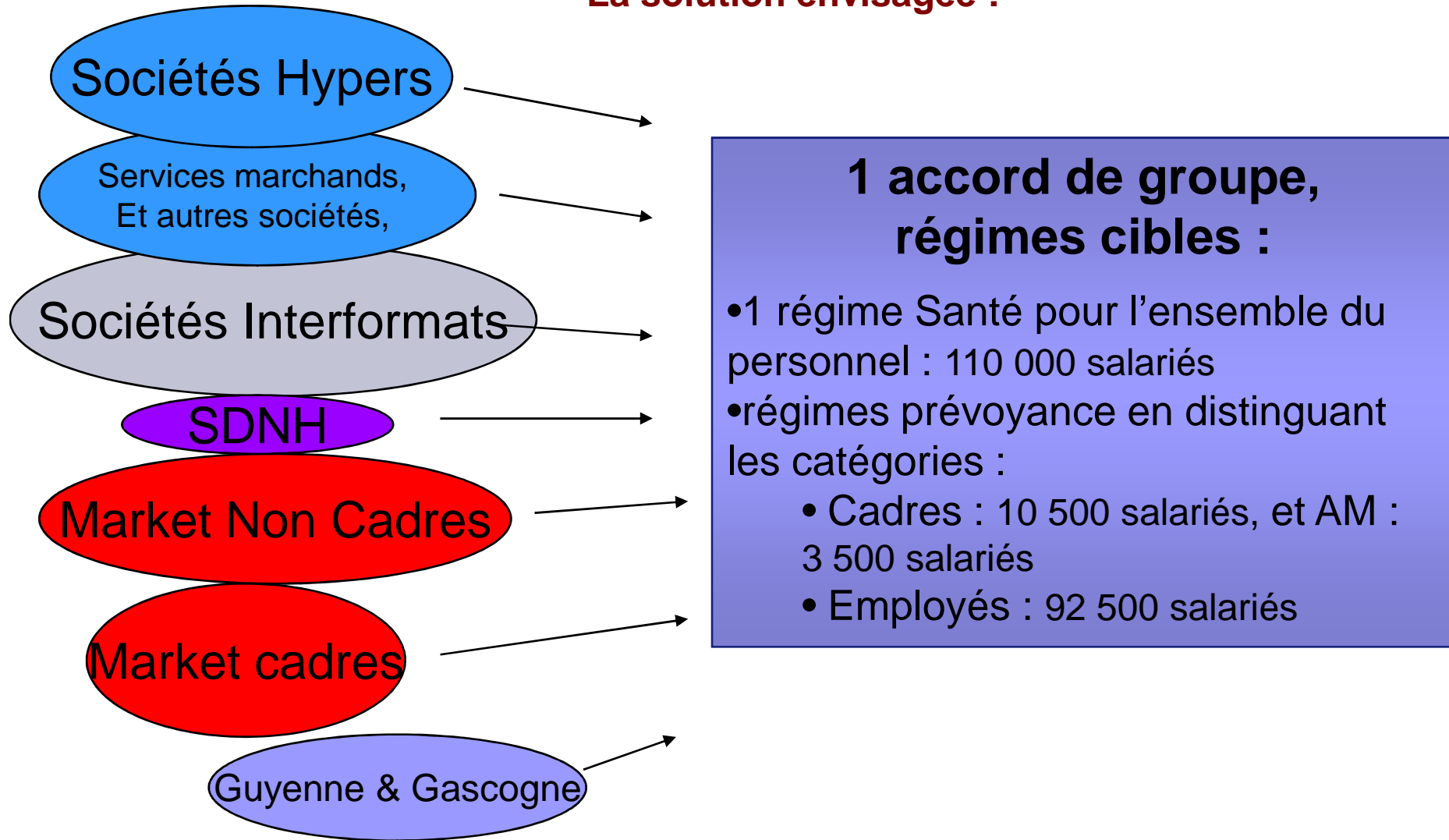
ensemble à 110 000

que séparément par entités distinctes



Prévoyance/Santé France

La solution envisagée :



Prévoyance/Santé France

Les bénéfices d'une mutualisation au niveau Groupe :

1. **Harmoniser les prestations et garanties pour les salariés** : conforter le **socle social commun** qu'est la protection sociale des salariés et ses effets sur la cohésion sociale...

→ **Permettre ainsi à tous les salariés, quelque soit leur entité, de bénéficier d'un même régime de protection sociale de haut niveau à un coût compétitif.**

2. **Faciliter la gestion RH** des adhésions (gestion administrative), mutations inter-BU, communication interne par un prestataire commun...
3. **Maîtriser les frais de gestion** : la simplification des montages assurantiels issus de l'histoire ou de contraintes devenues caduques permet de réduire les frais et négocier avec un même assureur : les frais de gestion des régimes s'imputent sur les cotisations.

4. **Consolider les résultats** :

- ↳ optimiser les réserves en permettant une compensation inter-BU et inter-régimes
- ↳ Optimiser les produits financiers sur les provisions.
- ↳ Lisser le risque sur une plus grande assiette.

→ **Au global, un pilotage des régimes optimisé.**

Qui permet d'absorber sans augmentation immédiate ou avec des augmentations plus limitées les hausses de taxes et de charges issues des dernières évolutions législatives et réglementaires.



Prévoyance/Santé France

5. Mode opératoire, calendrier



Prévoyance/Santé France

Un dispositif commun nécessite de passer par un accord de groupe France mettant en place des régimes collectifs et obligatoires :

- Les garanties santé,
- Les garanties prévoyance,
- L'architecture des accords : santé – prévoyance par catégories, cas de dispense (conjointes...), franchises, anciennetés,
- Les cotisations (répartition, étudiants/temps très partiels...)
- La gouvernance paritaire des régimes.



Prévoyance/Santé France

CALENDRIER DU PROJET

- Depuis mars : 7 réunions de négociations au niveau Groupe France, avec les représentants syndicaux du groupe (4 par OS représentatives au niveau du Groupe) et la Direction.
- 24 mai : dernière réunion de négociation (réunion de finalisation 5 juin).
- Juin : informations et consultations des CE/CCE des entreprises du groupe en France
- Avant le 30 juin : accords (informations consultations, accords de groupe et adhésion de chaque société)
- 1er juillet 2014 : régimes – accords et contrats mis en conformité.
- Période transitoire pour certains régimes de juillet à décembre 2014 (résiliations des contrats en cours)
- 1^{er} janvier 2015 : mise en place harmonisée sur l'ensemble des BU France



Prévoyance/Santé France :

6. Le projet : un organisme commun



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Un organisme assureur unique : l'APGIS

L'objectif d'optimisation implique un organisme commun

- Un organisme unique permet de diminuer les frais de gestion (donc plus pour les prestations), de consolider les services personnalisés pour les salariés et les correspondants en charge de la gestion du personnel, de bénéficier de facilités dans la gestion...
- Pour la prévoyance, nécessitant des capitaux importants (provisions pour les capitaux décès et invalidité), l'APGIS se réassure auprès des grandes sociétés de réassurance de la place dont AXA pour le groupe Carrefour.
- Le partenariat Carrefour-APGIS est éprouvé depuis le début des années 1980... Il est important, compte tenu de la complexité du Groupe, de pouvoir se reposer sur un partenaire fiable et à la compétence reconnue.



Prévoyance/Santé France :

L'APGIS :

- 10^{ème} Institution de prévoyance (classement 2013, 8^{ème} en Frais médicaux) en chiffre d'affaires (6^{ème} en résultat net) indépendante des caisses de retraite et dont la **prévoyance/santé est le cœur de métier**.
- Sa taille permet une **grande réactivité et un service personnalisé pour Carrefour**, tout en ayant la masse critique notamment en SI pour assurer un **service de qualité reconnu par l'ensemble des partenaires sociaux**.
- L'APGIS en quelques chiffres :
 - 25 000 entreprises assurées (Sanofi, JC Decaux...), une dizaine de Branches professionnelles (Ameublement, pharmacie, répartition pharmaceutique, boucherie...)
 - 650 000 personnes assurées (310 000 salariés actifs + anciens salariés + ayants droit).
 - 379 M € TTC de cotisations perçues, 11,4 M € de résultat net 2012
 - 220 salariés.
- L'APGIS se réassure auprès d'une dizaine d'organismes dont 25 % des contrats auprès d'**AXA**. Associé dans le groupement paritaire de prévoyance (groupement de moyens) PRISME avec Uniprévoyance.
- Actuellement, **6 représentants de Carrefour siègent à son Conseil d'Administration** : 3 représentants la Direction, et 3 salariés : **2 FO et 1 CFDT**. Cette présence au CA permet de contrôler de l'intérieur et en toute transparence l'Institution et de vérifier que ses objectifs correspondent aux intérêts de Carrefour.
- En 2011, pour assurer sa **solidité financière** dans le cadre des exigences « Solvency », et relancer son développement commercial, l'APGIS s'est affiliée à **COVEA**, groupement des mutuelles **MAAF, MMA et GMF**. Au sein de cette société de groupe d'assurance mutuelle, l'APGIS représente le pôle **Assurance collective**. Le statut de COVEA permet à chaque société de se développer en propre tout en bénéficiant de la sécurité financière de la combinaison des comptes comme du partage de stratégies commerciales (par ex. sur le marché des PME-TPE pour l'APGIS).
- **COVEA** : 9,6 milliards € de fonds propres, 628 M € de résultat net combiné, 14,7 MM € de CA. combiné (2012).



Prévoyance/Santé France :

7. Le projet : les garanties



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des prestations harmonisées :

SANTE : régime mutualisé familial

Modalités d'affiliation	Régime cible
Type de régime	Régime unique collectif à caractère obligatoire
Bénéficiaires	Ensemble du personnel
Ancienneté requise	3 mois pour les employés
Couverture des ayants droits	Couverture familiale (conjoint et enfants)
Dispenses d'affiliation	Couple marié dans le groupe (marié-pacsé) : le plus fort salaire cotise et l'autre est ayant droit dispensé de cotisation
Base de cotisation	% du PMSS limité à 13 % du salaire



Prévoyance/Santé France : les enjeux

SANTE : régime mutualisé familial

SOINS	LIBELLE
SOINS COURANTS	
Consultations et visites généralistes	150% BR
Consultations et visites spécialistes	200% BR
Déplacements, majorations	100% TM
Analyses, radiologie, auxiliaires médicaux	300% BR
Actes de spécialistes	300% BR
Transport (avec ou sans hospitalisation)	100% TM
PHARMACIE	100% TM
ACTES NON REMBOURSES PAR LA SECURITE SOCIALE	
Ostéopathie, homéopathie, psychothérapie, psychomotricité pour les enfants, nutritionnistes, diététiciens	28 € par séance, maxi 2 par an et par bénéf.
Ostéodensitométrie	40 € par consultation
APPAREILLAGE	
Appareillages, orthopédie, prothèses médicales autres que dentaires	600% BR - SS
Prothèses auditives	
CURES THERMALES remboursées par la Sécurité Sociale	6% PMSS (185,16 €)
DENTAIRE	
Soins Dentaires remboursés par la Sécurité Sociale	100 % FR si dépense <= 350% BR
Prothèses Dentaires inscrites à la nomenclature SS	+ 50% FR pour la fraction de dépense entre 350% BR et 500% BR inclus
Orthodontie (*)	moins remboursement SS (* limitation à 6 semestres pour l'orthodontie non prise en charge par la SS
HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE	
Frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux	
Etablissements conventionnés	400% BR - SS
Etablissements non conventionnés	400% BR - SS
Frais journalier hospitalier	100% FR
Chambre particulière	2.50% PMSS par jour (77,15 €)
Frais d'accompagnant (enfant de moins de 17 ans)	2.50% PMSS par nuit (77,15 €)
OPTIQUE	
	Adulte : un équipement tous les 24 mois sauf changement de correction (12 mois)
Monture adulte	150 €
Monture enfant (moins de 18 ans)	300% BR (91,47 €)
Verre adulte	3.5% PMSS (108 €) ou 2400% BR si + favorable
Verre enfant (moins de 18 ans)	3% PMSS (92,58 €) ou 300% BR si + favorable
Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	100% FR moins remboursement SS
Lentilles refusées par la Sécurité Sociale	8% PMSS par an et par bénéf. (246,88 €)
MATERNITE	
Hospitalisation obstétricale : séjour et honoraires	400% BR - SS
Chambre particulière en maternité	2.50% PMSS par jour (77,15 €)
Forfait naissance	10% PMSS (308,60 €). Doublé en cas de naissances multiples
PORTABILITE	Mutualisation



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des prestations harmonisées :

PREVOYANCE :

Modalités d'affiliation	Régime cible
Type de régime	Régime Décès-Incapacité-Invalidité
Bénéficiaires	2 régimes : - Encadrement (Cadres /AM) - Employés
Ancienneté requise	Cadres/AM : sans Employés : uniquement pour arrêt de travail (incapacité temporaire) par maladie : 6 mois
Dispenses d'affiliation	Aucune
Base des cotisations	% salaire brut



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des cotisations harmonisées en prévoyance :

Les nouveaux taux permettent ainsi une économie de cotisations grâce à la mutualisation et au réaménagement de certaines garanties

- Un régime Encadrement et un régime Employés
- Harmonisation des garanties obsèques pour tous (alignement sur l'ex-régime cadres)
- Alignement des capitaux décès sur le régime Hypers
- Alignement des rentes éducation sur le régime Hypers avec amélioration (mini 15 % du PASS et rente doublée si orphelin des deux parents)
- Alignement du calcul des Indemnités Journalières prévoyance (incapacité)
- Alignement du calcul des rentes invalidité



Prévoyance/Santé France : les enjeux

PREVOYANCE : régime Encadrement

	REGIME CIBLE - CADRES
ANCIENNETE REQUISE	
DECES - IAD	
Capital décès - IAD toutes causes	
<ul style="list-style-type: none"> Célibataire, veuf, divorcé sans enfant Marié, pacsé, concubin sans enfant Assuré avec un enfant à charge Majoration par enfant à charge supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> 310% TA TB TC TD** 360% TA TB TC TD** 430% TA TB TC TD** 70% TA TB TC TD**
Double effet	100% du capital décès toutes causes
Décès ou IAD accidentels	100% du capital décès IAD toutes causes
FRAIS D'OBSEQUES	
<ul style="list-style-type: none"> Assuré Conjoint ou pacsé Enfant à charge d'au moins 12 ans Enfant à charge de moins de 12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 150% du PMSS (inclus dans le capital Décès) 150% du PMSS 100% du PMSS 100% PMSS (dans la limite de 100% FR)



Prévoyance/Santé France : les enjeux

PREVOYANCE : régime Encadrement

	REGIME CIBLE - CADRES				
ANCIENNETE REQUISE					
RENTE EDUCATION					
Rente temporaire par enfant à charge Jusqu'au 18ème anniversaire Du 18ème au 26ème anniversaire	20% TA TB TC 20% TA TB TC Avec un minimum de 15% du Plafond Sécurité sociale Viagère pour les enfants handicapés Rente doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère				
INCAPACITE					
Franchise	A l'expiration de la période de plein salaire résultant des accords en vigueur au sein du souscripteur Salariés ne remplissant pas les conditions pour bénéficier du maintien de salaire prévu par les accords du souscripteur : 90 jours continus hors Sécurité Sociale				
Montant	Hors Sécurité Sociale 30% TA - 80% TB TC TD **				
Quelle que soit la situation familiale					
INVALIDITE					
Quelle que soit la situation familiale	Hors Sécurité Sociale <table border="0"> <tr> <td>2ème ou 3ème catégorie</td> <td>1ère catégorie</td> </tr> <tr> <td>30% TA - 80% TB TC TD**</td> <td>18% TA - 48% TB TC TD** (réduction de 40%)</td> </tr> </table>	2ème ou 3ème catégorie	1ère catégorie	30% TA - 80% TB TC TD**	18% TA - 48% TB TC TD** (réduction de 40%)
2ème ou 3ème catégorie	1ère catégorie				
30% TA - 80% TB TC TD**	18% TA - 48% TB TC TD** (réduction de 40%)				
TRAITEMENT DE REFERENCE * **					
	Traitement limité à 16 Plafonds Annuels Sécurité sociale				



Prévoyance/Santé France : les enjeux

PREVOYANCE : régime Employés

	REGIME CIBLE - NON CADRES
ANCIENNETE REQUISE	Sur garantie incapacité de travail par maladie : 6 mois
DECES - IAD	
Capital décès - IAD toutes causes Célibataire, veuf, divorcé sans enfant (C, V, D) Marié, pacsé, concubin sans enfant (M, P, C) Assuré avec un enfant à charge Majoration par enfant à charge supplémentaire	140% TA TB 180% TA TB C, V, D : 190% TA TB / M, P, C : 230% TA TB 50% TA TB
Double effet	100% du capital décès toutes causes
Décès ou IAD accidentels	50% du capital décès IAD toutes causes
FRAIS D'OBSEQUES	
Assuré Conjoint Enfant à charge d'au moins 12 ans Enfant à charge de moins de 12 ans	150% du PMSS (inclus dans le capital Décès) 150% PMSS 100% PMSS 100% PMSS (dans la limite de 100% FR)



Prévoyance/Santé France : les enjeux

PREVOYANCE : régime Employés

	REGIME CIBLE - NON CADRES
ANCIENNETE REQUISE	Sur garantie incapacité de travail par maladie : 6 mois
RENTE EDUCATION	
Rente temporaire par enfant à charge Jusqu'au 11ème anniversaire Du 11ème au 18ème anniversaire Du 18ème au 26ème anniversaire	20% TA TB 20% TA TB 20% TA TB Avec un minimum de 15% du Plafond Sécurité sociale Viagère pour les enfants handicapés Rente doublée si l'enfant devient orphelin de père ou de mère
Allocation pré-décès du conjoint Par enfant à charge	NC
INCAPACITE	
Franchise Montant Quelle que soit la situation de famille	Salariés remplissant les conditions pour bénéficier du maintien de salaire prévu dans la CCN : - jusqu'à expiration des obligations de l'employeur Salariés ne remplissant pas les conditions pour bénéficier du maintien de salaire prévu dans la CCN : - 45 jours continus Sécurité Sociale incluse 75% TA + 75% TB
INVALIDITE	
Quelle que soit la situation de famille	Hors Sécurité Sociale 2ème ou 3ème catégorie Sécurité sociale : 25% TA + 75% TB 1ère catégorie Sécurité sociale : 20% TA + 50%TB



Prévoyance/Santé France :

8. Le projet : les cotisations



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des cotisations harmonisées :

SANTE :

- **3,22 % du PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité Sociale)
soit 1,61 % pour les salariés**

Plafond 2014 : 3 129 €, soit une cotisation de 100,75 € (50,38 €)

PREVOYANCE :

- **1,62 % du salaire pour les Employés
soit 0,81 % pour les salariés**
- **Pour les Cadres et AM : 1,87 % TA et 2,20 % TB TC TD
soit 0,935 % et 1,1 % pour les salariés**



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des cotisations harmonisées en santé :

Actuellement, pour 2013, le régime de remboursement de frais de santé « Hypermarchés » est en déficit

Le ratio « S/P » (prestations versées / cotisations nettes reçues) est déficitaire de l'ordre de 4 % : ratio de 103.9 %

L'équilibre est atteint grâce aux réserves constituées par le passé

Une mutualisation au niveau Groupe permet

- d'élargir l'assiette de cotisation,
- de bénéficier des réserves qui seront apportées.

Le taux d'équilibre, contractualisé, sera ainsi de 3,35 % avec un taux d'appel à 3,22 % au 1^{er} juillet (inchangé)

Ce taux sera aménagé en fonction de la consommation médicale et des charges pour arriver progressivement à 3,35 % d'ici 3/5 ans. Les réserves, représentant actuellement environ 20 % d'une année de cotisations, seront utilisées pour arriver en cible, à environnement constant tel que connu à date, vers 15 % d'une année de cotisation



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des cotisations harmonisées en santé :

Le « nouveau » taux tient compte ainsi, grâce à la mutualisation et au réaménagement de certaines garanties :

- Du plafonnement des cotisations à 13 % du salaire : soutien aux très bas contrats notamment les étudiants
- De la dispense offerte aux couples travaillant au sein **du groupe** (dispense pour l'un des conjoint en tant qu'ayant droit)
- De la prise en charge de la portabilité (gratuité des soins pendant au plus un an après la sortie du groupe pour les bénéficiaires)
- D'améliorations des garanties (optiques en contrepartie d'un équipement tous les 2 ans hors changement de correction)



Prévoyance/Santé France : les enjeux

Des cotisations harmonisées et un budget global : EXEMPLES

NON CADRES HYPERMARCHES							
SITUATION ACTUELLE			REGIME CIBLE			DIFFERENCE DU TOTAL	
FRAIS MEDICAUX	PREVOYANCE	TOTAL	FRAIS MEDICAUX	PREVOYANCE	TOTAL		
300 €	19,04 €	2,52 €	21,56 €	19,50 €	2,42 €	21,92 €	0,36 €
500 €	31,69 €	4,20 €	35,89 €	32,50 €	4,04 €	36,54 €	0,65 €
700 €	44,37 €	5,88 €	50,25 €	45,50 €	5,66 €	51,16 €	0,91 €
1 000 €	49,13 €	8,40 €	57,53 €	50,38 €	8,08 €	58,46 €	0,93 €
1 500 €	49,13 €	12,60 €	61,73 €	50,38 €	12,11 €	62,49 €	0,76 €
2 000 €	49,13 €	16,80 €	65,93 €	50,38 €	16,15 €	66,53 €	0,60 €
2 500 €	49,13 €	21,00 €	70,13 €	50,38 €	20,19 €	70,57 €	0,44 €
3 000 €	49,13 €	25,20 €	74,33 €	50,38 €	24,23 €	74,61 €	0,28 €

ⓘ Sans régime commun, pour un salaire de 1 000 € :
 Frais médicaux à 51,59 € et
 Prévoyance à 8,40 €, soit un TOTAL de 59,99 €

Prévoyance/Santé France : les enjeux

Un dispositif harmonisé :

Frais de santé et Prévoyance (incapacité, invalidité, décès) :

**une protection sociale pour tous les salariés
de l'ensemble des enseignes commerciales,
entrepôts, services et sièges
de Carrefour en France**

